

## Question de droit public (administratif)

Par **droitpublic**, le **06/06/2019 à 20:07**

bonjour

est ce qu'il y a des juristes en droit public ici ?

Je souhaite savoir si vous pourriez m'éclairer sur la règle des per diem.

En effet dans mon administration les gens font tous un peu leur sauce.

Quelqu'un connaît-il la règle exacte en cas de retour de mission après 22h ? En effet certaines personnes me disent de payer un repas et d'autres me disent que non. Cependant la règle paraît peu logique. On paierait le repas avant 19h. Entre 19 et 21h on ne le paierait pas puis on le paierait après 22h. Ca paraît un peu étrange et complètement illogique comme règle. Il paraîtrait plus logique de payer le repas si la personne rentre entre 19h et 21h.

Ma chef m'a dit que ça dépendait un peu des gens ce qui n'est pas une règle très juridique. En effet je paie et donc j'ai besoin de connaître la vraie règle pour que mes dépenses soient justes et cette règle me paraît bizarre.

Je pense que les autres administrations doivent fonctionner pareilles donc si quelqu'un travaille dans une administration ça m'intéresserait de savoir comment il calcule.

Merci